

Bulletin d'information municipal de Zellwiler

de **BIMZ**

**N°25
MAI
2012**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DENIS HEITZ - RESPONSABLES DE RÉDACTION : ALAIN BURCHI ET
JEAN-JACQUES SONNTAG - JOURNAL TIRÉ À 300 EXEMPLAIRES - IMPRESSION MAIRIE DE ZELLWILER**

**INAUGURATION DE
L'ESPACE LOISIRS
LE SAMEDI 26 MAI 2012**

**... l'Espace Loisirs va bientôt voir
le jour dans sa configuration définitive ... lire en page 2**

SAMEDI 26 MAI 2012

INAUGURATION DE L'ESPACE LOISIRS

Nous y sommes presque ! Après 4 années de durs labeurs, de nuits sans sommeil, de réunions sans fin, de décisions sans cesse adaptées ou reportées, l'Espace Loisirs va enfin bientôt voir le jour dans sa configuration définitive. Afin de vous remercier pour votre patience et vous faire visiter les nouvelles installations dont vous disposerez prochainement, le Maire, les Adjointes et le Conseil Municipal ont la joie de vous convier, vous tous habitants de Zellwiller, à l'inauguration officielle qui se tiendra à l'Espace Loisirs le samedi 26 mai 2012.

Programme

de la journée :

15 heures 30 : plantation de l'arbre de l'amitié offert par nos amis de Fessenbach

16 Heures : inauguration officielle suivie d'un cocktail offert à tous

19 Heures : buffet dansant organisé par les associations locales

Petite restauration et boissons payantes : profit au bénéfice des associations

Cocktail officiel et soirée animés par l'orchestre GYN FYZZ



NOUVEAUX ELECTEURS

Le 21 mars 2012, les jeunes ayant atteint la majorité en 2011 ont été accueillis à la mairie. Après un rappel de l'historique du droit de vote et une incitation à l'accomplissement de leurs droits et devoirs civiques, le maire leur a remis le Livret du Citoyen et leur carte d'électeurs.



Anais DENEFFELD, Marie WINTER, Floriane CENES, Manon SCHNEIDERLIN, Matthieu LAURENT (devant), Kevin WEIL (derrière), Steeve BOTTIN, Laetitia WOLF, Mr le Maire, Coralie WOHLGEMUTH (devant Mr le Maire), Alexis LEDOUX. Accroupi, Bernard MEDVEDEFF, (premier adjoint) Mathieu PRUD'HOMME

MANIFESTATIONS A VENIR

12 mai :

Course cycliste par le TEAM OBERNAI

26 mai à 16h :

Inauguration de l'Espace de Loisirs

29 mai à 18h :

Réunion au foyer avec M. FURST, candidat aux législatives

9 juin :

Fête annuelle de l'ASTICOT

17 juin :

Concours de pétanque par les SRZ

29 juin à 18 h :

Fête de l'école

8 juillet :

Marché aux puces organisés par les Sports Réunis de Zellwiller

27 octobre :

Dîner dansant (Couscous) par les Sports Réunis de Zellwiller

18 novembre :

Déjeuner dansant organisé par la chorale Ste Cécile

EN BREF, LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

1.) Les Conseillers, à l'unanimité moins 1 (une) voix, adoptent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011.

2.a) Le raccordement ERDF de la zone de loisirs sera réalisé le 2 février.

2.b) L'examen des avenants est reporté, l'ensemble des plus et moins values n'étant pas connu à ce jour.

2.c) Les Conseillers décident de surseoir à l'analyse des devis pour les armoires et la vaisselle. Les Conseillers à l'unanimité décident de retenir la proposition de MORGAN OM - Mundolsheim pour la fourniture de 300 chaises et de 45 tables (les chariots de manutention sont fournis gracieusement) pour un montant total de 21 000,- euros. Un test d'étanchéité étant exigé pour l'application de la norme BBC de l'Espace Socioculturel, les Conseillers à l'unanimité décident de retenir l'offre ASPS pour un montant de 500,- euros HT.

2.d) Les Conseillers à l'unanimité décident de choisir la tôle sinusoidale en pose horizontale pour l'Espace Socioculturel.

2.e) L'assemblée débat de l'organisation de l'inauguration. Les Conseillers à l'unanimité décident d'arrêter définitivement la date de l'inauguration au 26 MAI 2012 à 16 h et de retenir la proposition de l'orchestre Gin Fizz, pour l'animation musicale, pour un montant de 1 500,- euros TTC.

3.) A ce jour, l'instruction du permis d'aménager du lotissement est toujours en cours, les pièces complémentaires pour le dossier «Loi sur l'eau» ont été transmises.

4.a) Vu l'obligation de mise en place du Document Unique dans les Collectivités Territoriales - démarche de prévention et de sécurisation du travail de l'ensemble du personnel communal, vu les documents transmis par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, vu la proposition de constitution d'un groupement de commandes et considérant que les 4 agents de la collectivité sont affiliés à la CNRACL, les Conseillers à l'unanimité décident de mettre en place le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, d'adhérer à la constitution du groupement de commandes pour la réalisation du DUE et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du fonds national de prévention de la CNRACL.

4.b) Vu l'adhésion de la commune au CNAS selon délibération du 26 novembre 2007, vu la désignation des délégués locaux en avril 2008 (collège des élus : JJ

Sonntag/collège des agents & correspondant : Ch. Parmentier-Hernandez), les Conseillers à l'unanimité décident de souscrire aux valeurs et objectifs de la charte d'Action Sociale et d'autoriser le Maire et les délégués & correspondant à signer la dite charte.

5.) Vu la délibération du 12 décembre 2011 point 6b, considérant l'intérêt pour les huppriers, après en avoir délibéré les Conseillers à l'unanimité décident de vendre à l'amiable à raison de 5 euros/lot : 3 lots à Mr Ch. RISCH soit 15 euros, 1 lot 1/2 à Mr D. Pflieger soit 7,50 euros et 1 lot à Mr JL Muller soit 5 euros.

Le Maire charge B. Medvedeff, 1er adjoint en charge des finances, de présenter les points 6, 7, 8, 9, puis il quitte la salle

6.a)

B. Medvedeff - 1er adjoint en charge des finances - présente le compte administratif 2011 de la commune et détaille les dépenses et les recettes :

- en fonctionnement
les dépenses s'élèvent à 371 160,13 euros et les recettes à 548 909,87 euros
- en investissement
les dépenses s'élèvent à 1 842 959,28 euros et les recettes à 1 269 579,86 euros

Le résultat de clôture de l'exercice 2011 est

- de + 177 749,74 euros d'excédent en fonctionnement et
- de - 573 379,42 euros de débit en investissement.

6.b) Les Conseillers par 12 voix pour et 1 abstention, décident d'adopter l'état des Restes à Réaliser 2011 en dépenses d'investissement, notamment l'opération 124 «Création de la zone de loisirs», pour un montant total de 1 102 270,- euros, de dire que ces montants seront reportés au Budget Primitif 2012, d'adopter l'état des Restes à Réaliser 2011 en recettes d'investissement pour un montant total de 584 806,44,- euros et d'adopter le compte administratif 2011.

Le Maire rejoint la salle du conseil, et remercie les Conseillers de leur confiance

7.) B. Medvedeff rappelle que le compte de gestion du comptable du Trésor retrace l'ensemble des mouvements et opérations effectués au courant de l'année 2011.

Les Conseillers, par 13 voix pour et 1 abstention, décident d'adopter le compte de gestion 2011 du comptable du Trésor, sans réserves ni observations.

8.) Les Conseillers, par 13 voix pour et 1 abstention, décident pour le budget primitif 2012 d'affecter à la section d'investissement 1 777 49,74 euros en recettes et d'inscrire en section d'investissement 573 379,42 euros en dépenses.

9.) Les Conseillers par 13 voix pour et 1 abstention, décident d'approuver le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement (euros)	Dépenses	Recettes
Vote	457 139,00	457 139,00
Total	457 139,00	457 139,00
Section d'Investissement (euros)	Dépenses	Recettes
Vote	1 362 184,17	2 453 027,15
Restes à Réaliser 2011	1 102 270,00	584 806,44
Résultat d'investissement reporté	573 379,42	
Total	3 037 833,59	3 037 833,59
BUDGET TOTAL	3 494 972,59	3 494 972,59

10.a) Le Conseil prend note du préavis de la Famille Gasquet - 15 rue principale - qui quittera l'appartement (L2) le 31 mars 2012.

10.b) Une candidature pour le logement libéré a été déposée, les documents permettant d'apprécier la situation étaient joints. Les Conseillers par 12 voix, 2 abstentions, décident d'accepter la candidature à compter du 1er avril prochain et d'autoriser le Maire à signer le bail.

11.) Concernant l'affaire Commune / JP Risch - EARL JP Risch, il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour.

12.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

13.) Divers

- L'actuel locataire de la chasse communale annonce des modifications dans la composition de l'association qui devraient être transmises rapidement à la commune.
- Dans l'affaire Commune / SENTER, la décision du juge sera connue fin janvier - début février.
- Le Maire remercie les Conseillers pour leur présence active lors de la pose et le retrait des illuminations, lors de la cérémonie des vœux et de la fête des Anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 15.

DEGRADATIONS

Nous déplorons une recrudescence de dégradations commises dans différents lieux du village.

Ces actes délinquants touchent à la fois des lieux publics, privés et sacrés (Cimetière, tombes, chapelle etc.). Les auteurs de ces délits s'exposent à des poursuites judiciaires puisque des plaintes ont été ou pourront encore être déposées par les victimes. Face à l'irresponsabilité, à l'irrespect voire même à l'ignominie qui caractérise ces actes (casser des crucifix, faire du feu sur des tombes, briser une stèle funéraire etc.), nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il y a derrière ces comportements déviants un manque notoire de repères, de limites et de valeurs tant civiques que morales.



DES DEGATS IMPORTANTS

Les rigueurs de cet hiver ont entraîné quelques dégâts dus au gel. Ont plus particulièrement souffert les conduites d'eau privées ou publiques. Un exemple aux conséquences dommageables, la conduite qui s'est rompue devant chez RISCH Bernard dont l'eau a envahi toute la cave. Cela a occasionné des dégâts importants puisque la chaudière était rendue inutilisable, la cuve à mazout flottait dans la cave, et les murs imbibés d'eau, ont mis longtemps à sécher du fait du froid intense.

Après le feu c'est l'eau qui a mis une même famille dans l'embarras. Puisse le sort enfin les épargner !



POUR L'ORIENTATION DES 16/25 ...

La mission Locale de Sélestat et environs accueille et oriente tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, quel que soit leur niveau d'étude.

L'objectif est de permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement. Elle accompagne les jeunes dans le cadre de leur orientation professionnelle, leur projet de formation et leur recherche d'emploi. Elle informe également sur des thèmes tels que le logement, la santé, la mobilité et la vie quotidienne. Une permanence, assurée par Pascale HIRTH, a lieu tous les lundis (sauf les 1ers lundis matin du mois) à la Communauté de Communes à Barr de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Mission Locale au 03 88 58 00 15, 2 rue Saint Léonard, Immeuble Domial 67600 Sélestat

Courriel : contact@milosel.fr Site internet : www.milosel.fr

APPEL AUX PROJETS INNOVANTS

Le concours Alsace Innovation du Pays de l'Alsace Centrale est destiné aux entrepreneurs qui veulent développer un produit ou une activité ou un service innovants au sein de leur société mais également à toute personne qui souhaite créer une entreprise innovante.

Ce concours est co-organisé par Alsace Innovation et l'ADAC. Il s'agit de la 7ème édition. Il offre l'opportunité à l'entrepreneur ou au créateur d'entreprise de bénéficier d'une expertise et d'une communication locale voire régionale.

Le concours s'achève le 16 mai. Le dossier d'inscription est à télécharger sur www.concours-alsaceinnovation.com ou à demander au 03 88 76 45 11 (spécifier Alsace Centrale).



CARTE GRISE

Il est désormais possible de déclarer votre changement d'adresse sur <https://mon.service-public.fr>. Vous recevrez par courrier une étiquette autocollante à placer sur votre carte grise. Ce service concerne les véhicules ayant déjà un nouveau numéro d'immatriculation.

Vous déménagez ? Vous pouvez changer d'adresse sur votre carte grise par internet Pour en savoir plus www.interieur.gouv.fr.

EN BREF, LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2012

1.) Les Conseillers, à l'unanimité moins 1 (une) voix, adoptent le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2012.

2.a) Le chantier de la Zone de loisirs suit son cours, l'implantation du grillage de clôture et des portes sont précisées.

2.b) Après examen des avenants, les Conseillers à l'unanimité décident de les valider tels que présentés.

2.c) Pour la mission Consuel, les Conseillers à l'unanimité décident de retenir l'offre de DEKRA Habsheim pour un montant de 950,- euros HT.

2.d) Les Conseillers, à l'unanimité, décident de retenir l'offre Beck pour les placards de l'espace socioculturel pour un montant de 698,- euros HT le ml et d'accepter le devis de Tirage Pression – équipement du bar - pour un montant de 2 012,80 euros HT

2.e) L'entreprise SMAC, titulaire du marché, présente un sous-traitant pour l'échantéité, mais reste personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché. Les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter le sous-traitant AXE-TANCHE de Strasbourg pour un montant de 6 516,50,- euros HT.

2.f) Les Conseillers à l'unanimité décident de solliciter l'octroi de subventions relatives aux équipements sportifs auprès de la LAFA.

2.g) L'assemblée débat de l'organisation de l'inauguration de la zone de loisirs le 26 mai.

3.) A ce jour, l'instruction du permis d'aménager du lotissement est toujours en cours, les

pièces complémentaires ont été transmises le 17 février 2012. La municipalité rend compte du rendez-vous de ce jour avec TOPOS.

4.) Pour la déserte du gaz, les conseillers, à l'unanimité, décident de retenir la candidature de GAZ de BARR.

5.a) Les coupes des peupliers sont réalisées, le broyage est en cours. Pour l'enlèvement des houppiers, l'entreprise Ets Kretz, assurerait la fourniture de plants en contrepartie.

5.b) La Communauté de Communes du Piémont de Barr a accepté d'assurer la coordination du projet de sauvegarde des données informatiques des collectivités membres. Le coût de fonctionnement 2012 est fixé pour la commune de Zellwiller à 103 euros TTC. Les Conseillers à l'unanimité décident d'approuver la proposition.

5.c) Les Conseillers à l'unanimité décident d'effectuer en régie le rafraîchissement de la salle du foyer en semaine 9.

5.d) Afin de compléter les illuminations de fin d'année en bénéficiant des tarifs de déstockage et parmi les 4 versions proposées, les Conseillers décident d'acheter en complément 3 cordons LED blanc, 2 suspensions, 1 rideau (mairie) pour un montant total de 730,80 euros HT.

5.e) La commission des finances se réunira le 29 février 2012 à 19 h en mairie.

6.) Dans l'appartement de l'école, la salle de bain connaît un début de moisissures. Le froid a gelé les parois côté cour. Les placards de la salle de bain ne sont pas isolés, il y sera remédié au printemps dès que les températures le permettront.

7.) Le recensement est achevé depuis le 18 février : 305 Feuilles de Logement et 730 Bulletins Individuels ont été collectés. La population comptée à part sera connue ultérieurement.

8.) B. Medvedeff propose à l'assemblée d'accueillir les Mandolines Buissonnières de Lutterbach pour le concert gratuit de l'Avant Noël, le 16 décembre 2012 à 17 h. Les Conseillers à l'unanimité décident de retenir la proposition.

9.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

10.) Divers

- Dans l'affaire Cmne / SENTER, le magistrat a débouté Mme SENTER de sa demande de restitution de la caution. La décision est non susceptible d'appel. Les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter le remboursement de GROUPAMA des honoraires versés à Me Weber par la commune.

- La cérémonie de remise de la 1ère carte d'électeur aux jeunes ayant atteint leur majorité sera organisée entre le 1er mars et le 8 avril.

- Le conseil municipal n'organisera pas d'Oschterputz en 2012.

- La collecte des vieux papiers aura lieu du 26 au 30 mars, la benne sera déposée près de l'atelier communal.

- Les permanences du bureau pour les élections présidentielles et législatives seront organisées en mars.

- Le thème de la 60ème Fête des Vendanges de Barr sera déterminé en mars. Les Associations locales sont invitées à participer à l'événement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 10

EN BREF, LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Quatre membres sont absents, excusés et ont donné procuration.

1.) Les Conseillers, à l'unanimité adoptent le procès-verbal de la séance du 20 février 2012.

2.a) Le chantier de la zone de Loisirs est en cours d'achèvement, les Opérations Préalables à la Réception sont fixées provisoirement au 28 mars et 4 avril 2012. La Région Alsace a attribué une subvention de 28 022,21 euros pour l'utilisation du bois et

pour les études. Le branchement des bâtiments au réseau ERDF est en cours de validation, le conseil autorise le Maire à signer les documents contractuels.

2.b) Après en avoir délibéré les Conseillers à l'unanimité décident de valider les avenants présentés.

2.c) Les Conseillers prennent connaissance des différents devis et comparatifs pour l'équipement mobilier intérieur et extérieur de l'Espace Socioculturel et la

sécurité incendie.

L'examen des devis pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une auto-laveuse est ajourné au prochain conseil.

Les Conseillers à l'unanimité décident de retenir

• l'offre Beck pour les vestiaires de l'espace socioculturel pour un montant de 1 920,- euros HT ;

• l'offre de MORGAN OMC - Oberhausbergen, pour la fourniture de 4 porte manteaux à 138,- euros HT/unité

la suite page 7

ANNIVERSAIRES

Trois de nos concitoyennes ont eu la joie de fêter leur quatre-vingtième anniversaire.

Pour satisfaire aux us et coutumes mais aussi et surtout pour honorer nos aînées, le Maire Denis HEITZ et/ou ses adjoints leur ont rendu visite avec une belle corbeille garnie.

Autour du verre de l'amitié et de quoi l'éponger, la discussion à tout naturellement débouché sur les bons vieux souvenirs et diverses anecdotes. Sincères félicitations à nos nouvelles octogénaires et encore longue vie en bonne santé.



Madame Yvonne Wohlgluth en présence de la quatrième génération



Madame Marie Louise Heller au Salem de Barr



Madame Joséphine Grimm au domicile de sa fille



PÂQUES A LA BIBLIOTHEQUE

Le lapin de Pâques est passé à Zellwiller le 31/03/2012 pour proposer aux jeunes un atelier de Pâques. Œufs, boîtes lapin, coloriage, mobile de Pâques, voilà ce qui a été construit par nos jeunes petites mains. La petite vingtaine d'enfants était épaulée par l'équipe des bénévoles et aussi par des mamans qui devaient voir les exploits de leur petit. Tout le monde a pu reprendre des forces autour d'un goûter où là encore, le lapin était à l'honneur. MERCI A TOUS ET AUX MAMANS qui sont restées. Le lapin pense repasser l'année prochaine, en espérant que les jeunes seront à nouveau là pour l'accueillir.

Virginie RISCH



ARRÊTÉ PREFECTORAL

Autorisation donnée aux agents de l'IGN

Article 1er. Les agents de l'Institut National de l'information Géographique et Forestière (IGN), chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé ou de révision des cartes, de l'installation de repères ou de bornes et de l'inventaire forestier national, sont autorisés, sous réserve du droit des tiers, à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, closes ou non closes (à l'exception des maisons d'habitation) pour y effectuer toutes opérations rendues indispensables pour la réalisation de leur mission.

Les opérations mentionnées ci-dessus pourront être effectuées sur le territoire de l'ensemble des communes du Bas-Rhin.

Le texte intégral de cet arrêté est consultable sur les panneaux d'affichage.

- l'offre de TAP – Plaisir, pour la fourniture de 10 ensembles de brasserie à 99.- euros HT/unité
 - l'offre de M24 – Mulhouse, pour la fourniture de 6 tables mange-debout à 51.- euros HT/unité
 - l'offre de Ringenwald incendie – Strasbourg, (extincteurs, signalétique et plans d'évacuation & d'intervention pour l'Espace Socioculturel et le Club-house d'un montant global de 1 897,60 euros HT
 - l'offre de Casal Sport -Strasbourg, d'un montant de 153,03 HT pour la fourniture de tee-shirts (inauguration)
- L'offre de Cuisinelles – Mutzig -, est en instance, dans l'attente de devis complémentaires et sera examinée lors du conseil d'avril.

2.d) Les Conseillers à l'unanimité décident de fixer les tarifs de location de l'Espace Socioculturel comme suit :

Mise à disposition de la salle et de la cuisine Habitant 200,- euros / Extérieur 400,- euros

Réunion (mise à disposition de table et de chaises) 100,- euros

Réunion (mise à disposition de table et de chaises) avec verres 200,- euros

Couverts (par tranche de 100) 50 euros

Sonorisation & vidéo 50,- euros

Consommation électricité 0,15 euros/kWh

Nettoyage des locaux 100,- euros

RAPPEL : un acompte de 50 % est à verser au moment de la demande de location, le dépôt de garantie correspondant au double de la location est à remettre dès réception des clés.

2.e) Le Maire sera présent au rendez-vous entre les SRZ, représenté par leur Président, et Kronembourg ce mardi 27 mars à 17 heures en mairie pour la signature de la convention régissant le bar du Club-House.

2.f) La prochaine réunion avec les associations pour préparer l'inauguration de la Zone de Loisirs est fixée au mercredi 28 mars 2012 à 19 h 30 en mairie.

3.a) Le Permis d'Aménager pour le lotissement est accordé depuis le 29 février 2012, et l'affichage de l'arrêté a été dûment constaté par Me Wernert – Huissier à Obernai.

3.b) le dossier Loi sur l'Eau est en cours d'instruction

3.c) La demande d'extension du réseau est déposée auprès d'ERDF. L'assemblée prend connaissance des notices pour les candélabres. Les Conseillers à l'unanimité décident de sélectionner le modèle LOGO

pour un coût unitaire de 900€ HT.

3.d) L'Assistant à Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre préparent la publication du marchés travaux dans la presse.

3.e) Le Maire informe l'assemblée que le devis pour la transplantation du tilleul est de 7 828 euros HT. Considérant le montant des travaux et le risque d'échec, les Conseillers à l'unanimité, décident de renoncer à la transplantation du tilleul.

Le Maire quitte la salle du conseil et charge B. Medvedeff de la présidence

3.f) Pour le compte administratif 2011, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 13 952,50 euros et les recettes à 30 000,00 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2011 est de + 16 047,50 euros. Les Conseillers à l'unanimité décident d'adopter le compte administratif 2011.

Le Maire rejoint les Conseillers.

* Le Président présente le compte de gestion du comptable du Trésor. Ce document retrace l'ensemble des mouvements, des opérations effectuées et écritures passées au courant de l'année 2011. Il est identique au compte administratif 2011. Les Conseillers, à l'unanimité décident d'adopter le compte de gestion 2011 du comptable du Trésor, sans réserves ni observations.

* Les Conseillers, statuant sur l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2011, à l'unanimité, décident d'inscrire 16 047,50 euros à l'article 001 (recettes) en section d'investissement du budget primitif 2012.

* Après avoir analysé le budget primitif pour 2012 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) et en section d'investissement (dépenses et recettes) à 616 047,50 euros, le Conseil relève un manque d'indications suffisantes. Considérant que de nombreux éléments ne sont pas évalués à ce jour, les Conseillers, à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2012 du lotissement, sans observations ni réserves et prévoit une décision modificative dès que le Conseil disposera d'informations complémentaires plus concrètes.

4.) Les Conseillers, à l'unanimité, décident de ne pas user du droit de préemption pour l'immeuble sis « 23 rue principale » en section 4 n° 36 d'une contenance de 255 m² entre Madame OUMEDDAH FINDELI - Zellwiller et Mmes MOLINA et BATTISTA-Strasbourg.

5.) B. Medvedeff rappelle que les coefficients de revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux en 2012 sont fixés par la loi de finances initiale pour 2012, en l'occurrence il s'agit d'une augmentation de 1,8 %.

Les Conseillers à l'unanimité décident de maintenir les taux d'imposition pour 2012 à 14,99 % pour la taxe d'habitation, à 10,53 % pour la taxe foncière bâti, à 34,46 % pour la taxe foncière non-bâti et à 17,21 % pour la CFE.

6.a) La recette de la vente de bois est de 16 100 euros, 2 lots n'ont pas trouvé preneur

6.b) La plantation des peupliers est achevée.

6.c) Vu le rapport de la commission des finances, les Conseillers à l'unanimité décident de prendre acte de la mise à jour des dotations et d'attribuer les subventions (en euros) comme suit :

Association Foncière	7 000,00
AGF Benfeld	100,00
Asticot	500,00
Mutuelle du Trésor	15,00
Conseil de Fabrique	400,00
ONAC	30,00
Ptits d'Zell	200,00
SHA Dambach Obernai Barr	30,00
Sports Réunis de Zellwiller	300,00
Souvenir Français	50,00

6.d.1) Mme Fraering sollicite l'attribution de la subvention communale pour les travaux d'entretien du patrimoine au 35 rue du fossé. Le rendez-vous avec l'architecte-conseil du C.A.U.E. - Mr Bayer -, est fixé au 17 avril 2012 à 9 h sur place pour le choix des coloris. Le devis des travaux est joint à la demande. Les Conseillers à l'unanimité décident d'attribuer la subvention communale à raison de la prise en compte de 92 m² à 2.30 euros/m² pour la peinture soit 211,60 euros.

6.d.2) L'examen de la demande de subvention de l'Association pour l'édification d'un monument, à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord de Strasbourg, est ajourné.

6.e) La commune de Kertzfeld programme des travaux de mise aux normes (toiture, assainissement) de la maison forestière du triage pour un montant total de 16 300.- euros. Dans la répartition financière entre les 8 communes, la part de Zellwiller représente 1 193,16 euros. Les Conseillers

à l'unanimité décident de participer au financement des travaux de mise aux normes.

6.f) Le Maire rappelle l'extension des réseaux ERDF et Orange France Télécom entre la zone de loisirs et la station de pompage du SDEA rue de la forêt. Ces travaux et l'effacement des réseaux permettent d'assurer la sécurité de l'alerte et de la télémaintenance de la station du SDEA. La répartition des coûts entre la commune et le SDEA est de 50 % pour chaque partie. Vu les factures acquittées par la commune - 2 360,- euros HT de Génie Civil, 672,- euros HT d'enfouissement FT, 4 199,19 euros HT d'enfouissement ERDF -, les Conseillers décident de fixer la part du SDEA à 3 615,- euros HT.

6.g) Les Conseillers décident de valider la décision modificative n°1 de 128 000 euros

7.) Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 mars 2012, les Conseillers à l'unanimité décident d'habiliter le Maire à signer tous les documents contractuels concernant l'agent contractuel en charge de la gestion des salles communales.

8.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

9. Divers

* La composition de l'Association du Grand Douglas est modifiée, la commune sera saisie afin de réunir la commission communale consultative de la chasse pour avis, puis le conseil pour agrément des nouveaux associés.

* Organisation des permanences pour les élections

* Une campagne de comptage du Grand Hamster sera organisée du 10 avril au 4 mai 2012.

* L'entretien des hydrants et poteaux d'incendie de la commune, les dépôts sauvages dans le Bruch sont évoqués.

* Team Obernai Cyclisme demande une autorisation de passage d'une course cycliste dans la commune le 12 mai 2012

* Me Lux Ruhard indique la réception le 21 mars 2012 du désistement de Mr JP Risch et EARL JP Risch du pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour d'Appel du 14 juin 2011.

* Mr Laurent Furst tiendra une réunion publique le 29 mai 2012 de 18 h à 19 h au foyer socioculturel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h15.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

57 rue de la Kirneck, 67140 BARR
Sandra DELAPLACE 03 88 08 03 05
ram@pays-de-barr.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h - 14h-17h
Horaires de permanences : Mardi 9h00-11h00 : 1ère quinzaine (du 01 au 15) à Valff 2ème quinzaine (du 16 au 31) à Dambach-la-Ville. Vendredi 9h00-11h00 à Epfig

Parents,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistante maternelle agréée, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer une assistante maternelle agréée et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà une assistante maternelle agréée et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paye...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

Le Relais vous propose des informations sur :

les différents modes d'accueil, les aides financières dont vous pouvez bénéficier, les avantages à employer une assistante maternelle qui est agréée, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.

Une aide dans vos démarches administratives (contrat de travail, bulletins de paye ...), des réunions d'information, des débats ...

Assistants maternels,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous, vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences, connaître vos droits et vos devoirs, vous souhaitez participer à des activités avec les enfants ...

Le Relais vous propose :

des activités diverses pour vous et pour les enfants, des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés, des conseils pour vos démarches administratives, une information actualisée sur votre profession (statut, retraite, impôts, ...), une mise en relation avec les parents, des solutions à vos problèmes éventuels. . .

LE SMICTOM NOUS DIT ...

que le lundi 28 mai 2012, lundi de Pentecôte, les déchetteries seront exceptionnellement fermées toute la journée

VACCINATION PUBLIQUE



Jeudi 7 juin 2012 de 17 h 30 à 19 heures, séance de vaccination publique avec Mme le Dr GROSS-ZIMMER de Stotzheim : Tétanos, DTCP, DTP, TP. Les personnes participant régulièrement aux séances de vaccination seront convoquées en temps utiles. Toute personne intéressée peut se présenter à la séance. N.B. jusqu'à 21 ans, rappel des vaccins tous les 5 ans, après 21 ans, rappel des vaccins tous les 10 ans.

RENTRÉE SCOLAIRE

2012-2013: inscription en mairie sur présentation du livret de famille et du carnet de vaccination des enfants

CIRCULATION SUR LA VOIRIE AGRICOLE

J.L. Huchelmann, maire de Gertwiller a adressé un courrier au maire de Zellwiller suite à de nombreuses plaintes de riverains de la commune de Gertwiller, car ces derniers se plaignent du passage régulier de voitures sur le chemin agricole entre Gertwiller et Zellwiller. Afin de diminuer le passage de véhicules, ces informations ont été transmises aux autorités. Des contrôles inopinés avec sanctions vont être effectués plus souvent tant au niveau de la vitesse que du droit de passage. "Je rappelle, dit-il, que ces chemins agricoles sont prévus uniquement pour les exploitants agricoles".

A noter qu'il en est de même sur le chemin entre Zellwiller et Bourghem, seuls les ayants-droits et les cyclistes sont autorisés à l'emprunter.

